



Tableau des montants des subventions accordés par la LEGE



	Montant unitaire	Montant Global
A Participation aux compétitions par équipes		
A.1 Interclubs adultes - Top 16	450 €	2 700 €
A.2 Interclubs adultes - Nationale 1	300 €	1 800 €
A.3 Interclubs adultes - Nationale 2	150 €	1 200 €
A.4 Interclubs jeunes - TOP Jeunes	450 €	1 800 €
A.5 Interclubs jeunes - Nationale 1 Jeunes	300 €	1 200 €
A.6 Interclubs jeunes - Nationale 2 Jeunes	150 €	1 200 €
A.7 Interclubs féminins - TOP 12 Féminines	300 €	1 500 €
A.8 Interclubs féminins - Nationale 1 F	150 €	750 €
A.9 Interclubs féminins - Nationale 2 F	100 €	1 200 €
A.10 Finale des écoles primaires	200 €	600 €
A.11 Finale des collèges	200 €	600 €
A.12 Finale nationale d'une compétition par équipe	0,20 € / Km	600 €
A.13 Championnat d'Europe ou du monde par équipe	500 €	Commission
B Participation aux compétitions individuelles		
B.1 Participation individuelle aux Championnat de France Jeunes	50 €	
B.2 Participation individuelle à la finale du Trophée Roza Lallemand	50 €	
B.3 Participation individuelle Europe ou Monde	100 €	Commission
C Organisation de compétitions		
C.1 Une finale nationale	300 €	
C.2 Championnat de France Jeunes - phase ZID	900 €	
C.3 Coupe de la Parité	150 €	
C.4 Trophée Roza Lallemand	150 €	
C.5 Coupe JC Loubatière	150 €	
C.6 Nationale 2 F	150 €	
C.7 Directeur de Groupe N4	80 €	
C.8 Phases académiques scolaires	150 €	
D Organisation de formations		
D.1 Indemnité des surveillants d'examens d'arbitres	40 € / 60 €	
E Développement des échecs en zone blanche		
E.1 Organisation d'un évènement échiquéen	150 €	
E.2 Création d'une section (ou annexe, ou salle de jeu)	200 €	
E.3 Création d'un club homologué	350 €	
F Développement des échecs au féminin		
F.1 Bénévole féminine	47 €	
G Création d'une Section Echecs dans un collège		
G.1 Création officielle d'une Section Echecs par un collège	350 €	